



DEPARTEMENT DE  
L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE NARBONNE

DOMAINE :  
Finances

SOUS DOMAINE :  
Contributions  
budgétaires

OBJET :  
**Participation au  
budget du SIVOM**

Le nombre de  
conseillers municipaux  
en exercice est de 27.

CONVOCATION CM  
EN DATE DU  
27/01/2023

AFFICHAGE EN DATE  
DU 27/01/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N°2023/04

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 2 février 2023.  
Le Conseil Municipal de la commune de CUXAC D'AUDE  
Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
Sous la présidence de M. DELFOUR Grégory, Maire.

Présents : M. DELFOUR Grégory, Mme TIXIER Sandrine, M. BERTO David, Mme GONNOT Betty, M. TOMAS Eric, Mme MEILLIERE Peggy, Mme BONHOMME Mireille, M. BOUTET Jean-Marc, Mme PEROZENI Denise, M. PARDO Franck, Mme BOULANGER Patricia, Mme AZEVEDO Murielle, Mme REY Céline, Mme LESCURE Virginie, Mme DONAT Laura, M. GUIJARRO Tristan, M. MAUGARD Martial, M. POCIELLO Jacques, M. MATHIEU Patrice, Mme POCIELLO Sandy, M. FOURMONY Yoann.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :  
M. COMBES Romain, procuration à Mme BONHOMME Mireille.  
M. ROQUES Alain, procuration à Mme TIXIER Sandrine.  
M. BORSNAK Philippe, procuration à Mme MEILLIERE Peggy.  
Mme ALVAREZ Nathalie, procuration à Mme GONNOT Betty.  
Mme BOUCAUX Gaëlle, procuration à M. DELFOUR Grégory.  
M. BENAVENT Jean-Manuel, procuration à M. POCIELLO Jacques.

Rapporteur : M. TOMAS

M. TOMAS rappelle que par délibération du 8 décembre 2022 le Conseil Municipal avait validé le projet de modification des statuts du SIVOM.

Ces nouveaux statuts validés par arrêté préfectoral du 4 janvier 2023 prévoient que la contribution des communes est fiscalisée. Les communes peuvent opter dans un délai de 40 jours à compter de la délibération du comité syndical pour une contribution budgétaire qui devra être versée, en 2023, avant le 15 mars.

M. TOMAS rappelle que la contribution de la commune au budget du SIVOM s'est élevée, en 2022, à 41 040 € (10 € par habitant).  
Pour 2023, le Comité syndical du SIVOM a par délibération du 27/01/2023 voté une contribution qui s'élève à 20 € / habitant soit 82 300 € pour la commune de CUXAC D'AUDE.

Vu l'avis favorable de la commission Finances réunie le 26/01/2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,  
Refuse la fiscalisation et décide d'opter pour le versement d'une contribution budgétaire à hauteur de 82 300 € prise sur le budget communal (article 65548),  
Précise que cette somme sera versée par anticipation, et inscrite au budget primitif 2023,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document de type administratif, technique ou financier relatif à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le 06/02/2023

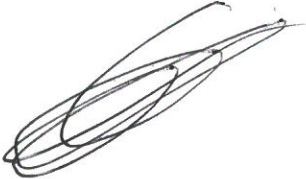
ID : 011-211101167-20230202-2023\_04-DE

Berger  
Levrault

POUR : 27  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0

Le Secrétaire

Martial MAUGARD



Le Maire,

Grégory DELFOUR

